

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 449****28 avril 2004****SOMMAIRE**

<b>BDPE, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>21523</b>	<b>Globavia S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21525</b>
<b>BDPE, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>21525</b>	<b>GPI S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21549</b>
<b>Brack SER Real Estate (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>21522</b>	<b>GPI S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21551</b>
<b>Compagnie Immobilière Subalpine S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21551</b>	<b>International Lift System, S.à r.l., Luxembourg</b> ..	<b>21540</b>
<b>Compagnie Immobilière Subalpine S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21551</b>	<b>Murciaco S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21506</b>
<b>Crédit Lyonnais Capital Luxembourg S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21527</b>	<b>Neulaband S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21552</b>
<b>DGV Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21526</b>	<b>Neulaband S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21552</b>
<b>DGV Investment S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21526</b>	<b>Neulaband S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21552</b>
<b>DLSI Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>21526</b>	<b>Neulaband S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21552</b>
<b>DLSI Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>21526</b>	<b>Perlefin, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>21521</b>
<b>Domolux S.A., Doncols</b> .....	<b>21522</b>	<b>Scottish Equitable International Fund, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>21505</b>
<b>Electronics Shop Invests S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21543</b>	<b>Southern Cross Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21540</b>
<b>Electronics Shop Invests S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21543</b>	<b>Speedlingua S.A., Strassen</b> .....	<b>21506</b>
<b>EMCK, S.à r.l., Eselborn</b> .....	<b>21522</b>	<b>Speedlingua S.A., Strassen</b> .....	<b>21521</b>
<b>Fondho, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>21541</b>	<b>Tinsel Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21543</b>
<b>Gaudiair, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>21528</b>	<b>Top Vending International S.A., Luxembourg</b> ...	<b>21539</b>
<b>Gaudiair, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>21535</b>	<b>Topsolar, S.à r.l., Wahl</b> .....	<b>21522</b>
<b>Gaudiair, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>21539</b>	<b>Townley Corporation S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21539</b>
		<b>Townley Corporation S.A., Luxembourg</b> .....	<b>21539</b>
		<b>Veiner Bakes, S.à r.l., Vianden</b> .....	<b>21522</b>

**SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 36.339.

Le bilan au 5 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Pour SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL FUND

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(022958.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

**MURCIACO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 84.518.

*Extrait des décisions prises lors du Conseil de Gérance tenu le 17 février 2004 à 15.00 heures*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 17 février 2004, que conformément à l'article 2.1 des statuts de la Société, le siège de la Société a été transféré, avec effet immédiat, de son adresse actuelle 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022725.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**SPEEDLINGUA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 88.696.

L'an deux mille quatre, le huit mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPEEDLINGUA S.A., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon, ci-après «la Société», constituée sous la dénomination SMART INFORMATIQUE S.A., suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant, le 14 août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, sous le numéro 1484 du 15 octobre 2002, dont les statuts ont été modifiés avec adoption de la dénomination actuelle suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 13 novembre 2002, publié au Mémorial C sous le numéro 1785 du 17 décembre 2002, modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 20 février 2003, publié au Mémorial C sous le numéro 320 du 25 mars 2003, modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 8 mai 2003, publié au Mémorial C sous le numéro 588 du 28 mai 2003 et modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 28 juillet 2003, publié au Mémorial C sous le numéro 901 du 3 septembre 2003.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures par Monsieur Jacky Munger, directeur commercial, demeurant à Marly (France), agissant comme président et désignant Maître Juliette Mayer, avocat, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur, Maître Georges Gudenburg, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires et par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 45.060,- (quarante-cinq mille soixante euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 45.060,- (quarante-cinq mille soixante euros), représenté par 4.506 (quatre mille cinq cent six) actions existantes de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, au montant de EUR 50.590,- (cinquante mille cinq cent quatre-vingt-dix euros), représenté par les 4.506 (quatre mille cinq cent six) actions existantes de catégorie A et par l'émission de 553 (cinq cent cinquante-trois) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 729.470,- (sept cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-dix euros), chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, à souscrire intégralement par certains des actionnaires existants ainsi que par de nouveaux actionnaires;

2. Approbation du rapport du conseil d'administration de la Société suggérant à certains des actionnaires existants de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription des actions nouvellement émises par la Société;

3. Renonciation expresse de certains des actionnaires existants à leurs droits préférentiels de souscription;

4. Souscription et libération de 150 (cent cinquante) actions de catégorie A de la Société nouvellement émises par FONDATION INFANTIA par un paiement en espèces de EUR 200.000,- (deux cent mille euros), y inclus une prime d'émission d'un montant total de EUR 198.500,- (cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents euros);

5. Souscription et libération de 4 (quatre) actions de catégorie A de la Société nouvellement émises par Maître Clarence Peter par un paiement en espèces de EUR 5.000,- (cinq mille euros), y inclus une prime d'émission d'un montant total de EUR 4.960,- (quatre mille neuf cent soixante euros);

6. Souscription et libération de 8 (huit) actions de catégorie A de la Société nouvellement émises par la société WELLESLEY HILLS ASSOCIATES Inc. par un paiement en espèces de EUR 10.000,- (dix mille euros), y inclus une prime d'émission d'un montant total de EUR 9.920,- (neuf mille neuf cent vingt euros);

7. Souscription et libération de 4 (quatre) actions de catégorie A de la Société nouvellement émises par Monsieur Luc Santarelli par un paiement en espèces de EUR 5.000,- (cinq mille euros), y inclus une prime d'émission d'un montant total de EUR 4.960,- (quatre mille neuf cent soixante euros);

8. Souscription et libération de 300 (trois cents) actions de catégorie A de la Société nouvellement émises par la société WESTERLY FINANCIAL Inc. par un paiement en espèces de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros), y inclus une prime d'émission d'un montant total de EUR 397.000,- (trois cent quatre-vingt-dix-sept mille euros);

9. Souscription et libération de 30 (trente) actions de catégorie A de la Société nouvellement émises par Monsieur Jean-Pascal Tranie par un paiement en espèces de EUR 40.000,- (quarante mille euros), y inclus une prime d'émission d'un montant total de EUR 39.700,- (trente-neuf mille sept cents euros);

10. Souscription et libération de 38 (trente-huit) actions de catégorie A de la Société nouvellement émises par la société MIRABAUD & Cie par un paiement en espèces de EUR 50.000,- (cinquante mille euros), y inclus une prime d'émission d'un montant total de EUR 49.620,- (quarante-neuf mille six cent vingt euros);

11. Souscription et libération de 19 (dix-neuf) actions de catégorie A de la Société nouvellement émises par Madame Pamela Walsh par un paiement en espèces de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), y inclus une prime d'émission d'un montant total de EUR 24.810,- (vingt-quatre mille huit cent dix euros);

12. Pouvoir donné au conseil d'administration d'adapter le registre des actionnaires en conséquence;

13. Modification de l'Article 5 des Statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital;

14. Refonte des Statuts de la Société pour refléter les dispositions de la Convention d'Actionnaires SPEEDLINGUA S.A. approuvée par le conseil d'administration de la Société réuni en date du 7 mai 2003;

15. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 45.060,- (quarante-cinq mille soixante euros) représenté par 4.506 (quatre mille cinq cent six) actions existantes de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, au montant de EUR 50.590,- (cinquante mille cinq cent quatre-vingt-dix euros), représenté par les 4.506 (quatre mille cinq cent six) actions existantes de catégorie A et par l'émission de 553 (cinq cent cinquante-trois) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 729.470,- (sept cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-dix euros), chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, à souscrire intégralement par des actionnaires existants ainsi que par de nouveaux actionnaires.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires approuve le rapport du conseil d'administration proposant à certains des actionnaires existants de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription aux actions nouvellement émises.

Le rapport du conseil d'administration après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire, restera annexé au présent acte et sera soumis, ensemble avec lui, aux formalités d'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires prend acte que certains des actionnaires existants ne souscrivent pas aux nouvelles actions à émettre par la Société et qu'ils renoncent expressément à leurs droits préférentiels de souscription dans le cadre de la prédite augmentation de capital.

L'assemblée des actionnaires prend acte que les autres actionnaires existants souscrivent à la prédite augmentation de capital dans les conditions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires autorise la Société à émettre 553 (cinq cent cinquante-trois) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 729.470,- (sept-cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-dix euros), chacune des actions nouvellement émises ayant les mêmes droits et obligations que les 4.506 (quatre mille cinq cent six) actions existantes.

#### *Souscription et libération*

Comparaît maintenant Maître Georges Gudenburg, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

(i) La FONDATION INFANTIA, établie et ayant son siège social à c/o Martin Velasco, Cours des Bastions 6, CH-Genève,

(ii) Maître Clarence Peter, avocat, demeurant à CH-1245 Collonge-Bellerive, 27, Chemin de la Gabiule,

(iii) La société WELLESLEY HILLS ASSOCIATES Inc., établie et ayant son siège social à Drake Chambers, P.O. Box 3321, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

(iv) Monsieur Luc Santarelli, administrateur de sociétés, demeurant à F-75116 Paris, 2, rue Octave Feuillet,

(v) La société WESTERLY FINANCIAL Inc., établie et ayant son siège social à Vanterpool Plaza, Wickhams Cay I, P.O. Box 873, Road Town, Tortola (B.V.I.),

(vi) Monsieur Jean-Pascal Tranie, administrateur de sociétés, demeurant à F-92000 Neuilly-sur-Seine, 3, rue de Rouvray,

(vii) La société MIRABAUD & Cie, société en commandite, établie et ayant son siège social à CH-Genève, 3, boulevard du Théâtre,

(viii) Madame Pamela Walsh, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Founex, VD, 1, Chemin de la Marjolaine, en vertu de procurations données les 5, 7 et 8 mars 2004, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, resteront annexées au présent procès-verbal et seront soumises ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant représentant de la partie sub (i) déclare souscrire au nom et pour le compte de la FONDATION INFANTIA, prénommée, 150 (cent cinquante) actions de catégorie A nouvellement émises de la Société par un paiement en espèces de EUR 200.000,- (deux cent mille euros), y inclus une prime d'émission d'un montant total de EUR 198.500,- (cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents euros).

Sur quoi l'assemblée des actionnaires décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer 150 (cent cinquante) actions de catégorie A nouvellement émises de la Société à la FONDATION INFANTIA, prénommée.

Le comparant représentant de la partie sub (ii) déclare souscrire au nom et pour le compte de Maître Clarence Peter, prénommé, 4 (quatre) actions de catégorie A nouvellement émises de la Société par un paiement en espèces de EUR 5.000,- (cinq mille euros), y inclus une prime d'émission d'un montant total de EUR 4.960,- (quatre mille neuf cent soixante euros).

Sur quoi l'assemblée des actionnaires décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer 4 (quatre) actions de catégorie A nouvellement émises de la Société à Maître Clarence Peter, prénommé.

Le comparant représentant de la partie sub (iii) déclare souscrire au nom et pour le compte de la société WELLESLEY HILLS ASSOCIATES Inc., prénommée, 8 (huit) actions de catégorie A nouvellement émises de la Société par un paiement en espèces de EUR 10.000,- (dix mille euros), y inclus une prime d'émission d'un montant total de EUR 9.920,- (neuf mille neuf cent vingt euros).

Sur quoi l'assemblée des actionnaires décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer 8 (huit) actions de catégorie A nouvellement émises de la Société à la société WELLESLEY HILLS ASSOCIATES Inc., prénommée.

Le comparant représentant de la partie sub (iv) déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Luc Santarelli, prénommé, 4 (quatre) actions de catégorie A nouvellement émises de la Société par un paiement en espèces de EUR 5.000,- (cinq mille euros), y inclus une prime d'émission d'un montant total de EUR 4.960,- (quatre mille neuf cent soixante euros).

Sur quoi l'assemblée des actionnaires décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer 4 (quatre) actions de catégorie A nouvellement émises de la Société à Monsieur Luc Santarelli, prénommé.

Le comparant représentant de la partie sub (v) déclare souscrire au nom et pour le compte de la société WESTERLY FINANCIAL Inc., prénommée, 300 (trois cents) actions de catégorie A nouvellement émises de la Société par un paiement en espèces de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros), y inclus une prime d'émission d'un montant total de EUR 397.000,- (trois cent quatre-vingt-dix-sept mille euros).

Sur quoi l'assemblée des actionnaires décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer 300 (trois cents) actions de catégorie A nouvellement émises de la Société à la société WESTERLY FINANCIAL Inc., prénommée.

Le comparant représentant de la partie sub (vi) déclare souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Jean-Pascal Tranie, prénommé, 30 (trente) actions de catégorie A de la Société nouvellement émises par un paiement en espèces de EUR 40.000,- (quarante mille euros), y inclus une prime d'émission d'un montant total de EUR 39.700,- (trente-neuf mille sept cents euros).

Sur quoi l'assemblée des actionnaires décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer 30 (trente) actions de catégorie A nouvellement émises de la Société à Monsieur Jean-Pascal Tranie, prénommé.

Le comparant représentant de la partie sub (vii) déclare souscrire au nom et pour le compte de la société MIRABAUD & Cie, prénommée, 38 (trente-huit) actions de catégorie A nouvellement émises de la Société par un paiement en espèces de EUR 50.000,- (cinquante mille euros), y inclus une prime d'émission d'un montant total de EUR 49.620,- (quarante-neuf mille six cent vingt euros).

Sur quoi l'assemblée des actionnaires décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer 38 (trente-huit) actions de catégorie A nouvellement émises de la Société à la société MIRABAUD & Cie, prénommée.

Le comparant représentant de la partie sub (viii) déclare souscrire au nom et pour le compte de Madame Pamela Walsh, prénommée, 19 (dix-neuf) actions de catégorie A nouvellement émises de la Société par un paiement en espèces de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), y inclus une prime d'émission d'un montant total de EUR 24.810,- (vingt-quatre mille huit cent dix euros).

Sur quoi l'assemblée des actionnaires décide d'accepter lesdits souscription et paiement et d'émettre et d'attribuer 19 (dix-neuf) actions de catégorie A nouvellement émises de la Société à Madame Pamela Walsh, prénommée.

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de EUR 735.000,- (sept cent trente-cinq mille euros) a été bloqué en faveur de la Société dans le but de la présente augmentation de capital.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires donne pouvoir au conseil d'administration d'adapter le registre des actionnaires de la Société et de transcrire sur le prédit registre les souscriptions effectuées par les actionnaires de la Société conformément à la résolution précédente.

*Sixième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier les deux premiers paragraphes de l'Article 5 des Statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital.

Les deux premiers paragraphes de l'Article 5 devront désormais être lus comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.590,- (cinquante mille cinq cent quatre-vingt-dix euros), représenté par 5.059 (cinq mille cinquante-neuf) actions existantes de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, intégralement libérées.

Les 5.059 (cinq mille cinquante-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune consistent en 5.059 (cinq mille cinquante-neuf) actions ordinaires intégralement libérées («actions de catégorie A».)»

*Septième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier certains articles des Statuts de la Société, sans modification de l'objet social, afin de refléter les dispositions de la Convention d'Actionnaires SPEEDLINGUA S.A., approuvée par le conseil d'administration de la Société réuni en date du 7 mai 2003.

Par conséquent, les Statuts de la Société sont à présent rédigés, dans leur version française, comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Nom - Définitions - Durée - Siège social - Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société sous forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois qui continuera sous le nom de SPEEDLINGUA S.A.

Les termes définis ci-après dont la première lettre est en majuscule auront la signification indiquée ci-dessous chaque fois qu'ils seront utilisés dans les présents statuts:

«Action(s)»: les actions, les titres ou parts bénéficiaires (parts fondateurs ou action de jouissance) ainsi que les titres de la Société, et tous les droits de souscription qui pourraient y être attachés;

«Actions Cédées»: les Actions que l'Actionnaire Cédant envisage de Céder;

«Actionnaire(s)»: toute personne physique ou morale, y compris les Actionnaires, qui, à la date de la signature de la convention d'actionnaires SPEEDLINGUA S.A. existante, détient en pleine propriété une ou plusieurs Actions, ou qui, à l'avenir, détiendra en pleine propriété une ou plusieurs Actions;

«Actionnaire Cédant»: l'Actionnaire qui souhaite Céder ses Actions;

«Assemblée Générale»: l'assemblée générale des Actionnaires de la Société;

«Céder/Cession»: tout acte constituant ou modifiant des droits réels sur les Actions, toute mutation, par quelque mode juridique que ce soit, tel que vente, dation en paiement, apport, échange, constitution d'un droit réel ou partage successoral, de tout ou partie des droits attachés aux Actions et aux certificats représentatifs des Actions;

«Conseil d'Administration»: le conseil d'administration de la Société;

«Convention»: la «Convention d'Actionnaires SPEEDLINGUA S.A.» existante, y compris toutes ses annexes qui en font partie intégrante;

«Industriel»: toute société qui aurait, par sa nature, par son activité ou par sa stratégie, vocation à prendre le contrôle de la Société;

«Société»: SPEEDLINGUA S.A.;

«Statuts»: statuts coordonnés de la Société tels qu'enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg suite à la refonte effectuée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 8 mars 2004;

«Tiers»: toute personne qui n'est pas Actionnaire.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu à l'intérieur de la commune de Strassen par une résolution du Conseil d'Administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'Assemblée Générale de ses actionnaires.

La Société pourra établir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du Conseil d'Administration.

**Art. 4.** La Société aura pour objet la prestation de services informatiques de toute nature aux opérateurs professionnels et au public, à l'exclusion de toute activité artisanale. Elle pourra également faire le commerce d'équipements de bureau et d'ordinateurs.

La Société pourra par ailleurs détenir et exploiter des brevets et marques.

La Société est autorisée à contracter des emprunts de toute sorte et peut également procéder à l'émission d'obligations ou de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, la Société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social, à condition toutefois de rester toujours dans les limites de la loi sur les sociétés commerciales du dix août mil neuf cent quinze telle qu'elle a été modifiée.

**Titre II. - Capital social - Actions - Transfert des actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.590,- (cinquante mille cinq cent quatre-vingt-dix euros) représenté par 5.059 (cinq mille cinquante-neuf) Actions existantes de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, intégralement libérées.

Les 5.059 (cinq mille cinquante-neuf) Actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune consistent en 5.059 (cinq mille cinquante-neuf) actions ordinaires intégralement libérées («actions de catégorie A».)»

La Société pourra émettre différentes catégories d'actions, y compris des actions privilégiées sans droit de vote.

Chaque catégorie d'actions nouvellement créée sera représentée par une lettre de l'alphabet (B,C,D,...) dans l'ordre alphabétique et spécifiera les droits attachés à chaque catégorie d'actions nouvellement créée.

Des comptes de prime d'émission distincts pourront être créés. Les comptes primes d'émission devront figurer séparément dans les comptes de la Société. Le solde du compte prime d'émission des actions de chaque catégorie d'actions sera à la seule disposition des actionnaires détenant des actions de cette catégorie.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) Actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, qui pourront consister en différentes catégories d'actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé pendant cinq ans à partir de la date de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2002.

La Société est autorisée, dans les termes et conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les Actions de la Société sont exclusivement sous forme nominative.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action; si une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

**Art. 7.** Tout transfert d'Actions par un Actionnaire (un «Cédant») est soumis à un droit de préemption en faveur des autres Actionnaires conformément à la procédure détaillée ci-dessous:

(a) Tout Actionnaire qui envisage de transférer tout ou partie de ses actions et chaque Actionnaire qui est considéré comme ayant transféré tout ou partie de ses Actions devra en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception et devra indiquer le nom, l'adresse ou le siège du cessionnaire, le nombre d'actions à transférer, le prix, si applicable, et les conditions de paiement (ces actions seront désignées ci-après par les «Actions à Céder»). Dans les quinze jours ouvrables à partir de cette notification, le Conseil d'Administration en informera chaque Actionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise personnelle à l'adresse indiquée dans le registre des Actionnaires. Ces Actions seront considérées comme ayant été offertes par voie de préemption aux autres Actionnaires au même prix et aux mêmes conditions que celles mentionnées dans ladite notification. Si la Cession envisagée n'est pas faite en contrepartie d'une rémunération spécifiée, ces Actions seront considérées comme ayant été offertes à leur juste valeur de marché déterminée conformément aux dispositions ci-après.

(b) Les Actionnaires devront, endéans quarante-cinq (45) jours ouvrables à partir de la date de l'envoi de l'avis, informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise personnelle s'ils souhaitent exercer leur droit de préemption au prorata de leur participation, étant entendu que chaque Actionnaire devra simultanément confirmer s'il accepte d'acquérir des Actions supplémentaires tel que prévu au paragraphe (c) ci-après. Dans les quinze (15) jours ouvrables après la réception du dernier avis de la part des Actionnaires ou après l'expiration de la période de quarante-cinq (45) jours ouvrables mentionnée ci-avant, le Conseil d'Administration informera tous les Actionnaires des droits de préemption exercés ou du défaut d'exercice de ces droits. Si l'offre a été acceptée par les autres Actionnaires pour les Actions à Céder, la Cession sera finalisée dans les quarante-cinq (45) jours ouvrables aux conditions mentionnées ci-avant et une attestation y relative sera délivrée au Conseil d'Administration. Si les droits de préemption ne sont exercés que pour partie des Actions à Céder, alors le Cédant ne sera pas tenu de vendre ses actions aux autres Actionnaires et pourra en disposer conformément au paragraphe d) ci-dessous.

(c) Lorsqu'il exerce son droit de préemption, chaque Actionnaire devra confirmer s'il accepte d'acquérir des Actions supplémentaires au cas où un ou plusieurs autres Actionnaires n'exerceraient pas son ou leur droit de préemption, en spécifiant le nombre maximum d'Actions supplémentaires que chaque Actionnaire sera prêt à acquérir.

(d) Si les droits de préemption n'ont pas été exercés ou si les droits de préemption n'ont pas été exercés pour toutes les actions à Céder par le Cédant, le Cédant peut, endéans trente (30) jours ouvrables après la notification du Conseil d'Administration vendre en une seule opération toutes (mais non pas une partie) des Actions à Céder à l'acquéreur potentiel (ou aux acquéreurs potentiels), dont le(s) nom(s) a (ont) été communiqué(s) au Conseil d'Administration à un prix qui ne peut être inférieur aux prix et conditions indiqués dans la notification au conseil. Au cas où ledit transfert n'est pas finalisé endéans ces trente (30) jours ouvrables, alors les Actions à Céder seront de nouveau soumises au droit de préemption des autres Actionnaires.

(e) Le Cédant devra fournir au Conseil d'Administration une preuve acceptable que le transfert des Actions a été effectué pour toutes les Actions à céder soit aux autres Actionnaires en vertu de leur droit de préemption, soit au bénéfice du ou des acquéreurs dont les noms ont été précédemment communiqués. Le droit de préemption ne peut être exercé que pour le nombre total des Actions à Céder, même si les Actions à Céder sont offertes par plusieurs Actionnaires, à condition que ces Actions à Céder soient transférées en une seule opération aux mêmes prix et conditions de paiement au(x) même(s) cessionnaire(s) potentiel(s) indiqué(s) dans la notification.

Le droit de préemption s'applique à toutes sortes de transfert, y compris les transferts d'Actions entre Actionnaires de classes différentes, à l'exception des transferts suivants:

- dévolution par succession ou testament aux héritiers légaux et transferts effectués par des personnes physiques à des parents ou descendants directs;
- transferts d'actions à un Actionnaire qui détient des Actions de la même classe que le Cédant;
- toute autre exception déterminée par un accord entre Actionnaires de la Société qui devra avoir été notifié au Conseil d'Administration.

Les inscriptions de transferts d'Actions ne seront faites dans le registre d'Actionnaires qu'après constat par une résolution du Conseil d'Administration que le transfert est conforme aux dispositions du présent article des Statuts et que

le cessionnaire a adhéré à toute convention entre actionnaires conclue par les Actionnaires de la Société notifiée au Conseil d'Administration.

**Art. 7(bis)**

7 bis-1- Principe

Chaque Actionnaire, y compris la Société, s'interdit formellement de céder à un tiers, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des Actions de la Société qu'il détient ou qu'il pourrait être amené à détenir à l'avenir, sans avoir donné aux (autres) Actionnaires la faculté de se porter acquéreurs desdites Actions, selon la procédure définie dans l'article 7 des présents Statuts.

7 bis-2- Exceptions

Les exceptions à l'exercice du droit de préemption sont définies comme suit:

(a) Les Actionnaires pourront transférer tout ou partie de leurs participations à des fonds ou sociétés d'investissements gérés et contrôlés par eux-mêmes ou - dans le cas d'une personne morale - exclusivement par les mêmes Actionnaires, étant précisé, s'agissant des Actionnaires personnes physiques (i) qu'ils devront détenir personnellement et directement au moins 51% du capital et des droits de vote de cette structure et que (ii) le solde éventuel entre 51% et 100% devra être détenu directement par les membres de leur famille. Dans ces hypothèses, le droit de préemption visé ci-dessus ne s'appliquera pas.

(b) En cas de transfert d'Actions à une personne ou société faisant l'objet des exceptions décrites ci-dessus sous lettres (i) et (ii), celle-ci devra obligatoirement reprendre les droits et obligations de l'Actionnaire Cédant et adhérer à la Convention, ce dont l'Actionnaire Cédant se porte fort. Tout transfert effectué en application de cet article 7 (bis) devra immédiatement être notifié à l'ensemble des Parties.

(c) Dévolution par succession ou testament aux héritiers légaux et transferts effectués par des personnes physiques à des parents ou descendants directs.

Les inscriptions de transfert d'Actions ne seront faites dans le registre des Actionnaires de la Société qu'après constat par une résolution du Conseil d'Administration que le transfert est conforme aux dispositions du présent article et que le cessionnaire a adhéré à toute convention conclue par les Actionnaires de la Société notifiée au Conseil d'Administration.

**Art. 7(ter). Droit de suite - Droit de forcer la Cession des Actions**

7ter-1- Principe

(a) Si un (ou plusieurs) Actionnaire(s) décide(nt) de céder tout ou partie de ses (leurs) Actions représentant plus de 51% du capital social de la Société à une ou plusieurs Parties ou à un Tiers, cet (ces) Actionnaire(s) devra(ont) en informer par écrit les autres Actionnaires (ci-après les «Autres Actionnaires») en leur communiquant toutes les informations essentielles de la transaction envisagée avec le Tiers intéressé, et

- les Autres Actionnaires auront (chacun) le droit, dans les 20 jours suivant la communication qui leur est faite, d'exiger que la Cession au Tiers intéressé soit faite sous la condition expresse que ledit Tiers acquière également les Actions dont ils sont titulaires, et ce selon les mêmes termes et aux mêmes conditions que la Cession envisagée avec les Actionnaires souhaitant céder leur(s) Action(s) (tag along); et

- les Actionnaires représentant au moins 75% du capital et des droits de vote de la Société souhaitant céder leurs Actions auront le droit, dans les 20 jours suivant la communication susmentionnée, d'exiger que les Autres Actionnaires cèdent également leurs Actions au Tiers intéressé, et ce selon les mêmes termes et aux mêmes conditions que la Cession envisagée avec les Actionnaires de la Société souhaitant céder leurs Actions (drag along).

(b) Le droit de préemption des Actionnaires prévu par l'article 6 ci-dessus est expressément maintenu.

7ter-2- Calcul du seuil

Le droit de suite ainsi que le droit de forcer la Cession des Actions conformément à l'article 7 (ter)-1- ci-dessus seront également donnés lorsque le seuil prévu par l'article 7 (ter)-1- ci-dessus (plus de 51% du capital social de la Société) sera atteint par plusieurs transactions entre les Actionnaires souhaitant céder leurs Actions et le Tiers intéressé au cours d'une période de 3 ans. Ces droits pourront être exercés lors de la transaction permettant au Tiers intéressé d'atteindre le seuil précité.

**Art. 7(quarter).** Toute Cession d'Actions de la Société à un Industriel sera soumise à l'accord préalable d'une majorité renforcée des Actionnaires de la Société représentant au minimum 75% des droits de vote existants.

**Titre III. - Assemblée Générale des Actionnaires**

**Art. 8.** Chaque Action de catégorie A donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale des Actionnaires.

Les Actions sans droit de vote ne pourront conférer de droit de vote lors des Assemblées Générales des Actionnaires à moins qu'un tel droit ne leur soit conféré par l'article 46 de la loi sur les sociétés commerciales en vigueur.

Au cas où un tel droit de vote leur serait reconnu, chaque Action préférentielle sans droit de vote devra conférer le droit à une voix.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Les convocations de l'Assemblée Générale devront être adressées par câble, telex, télégramme, télécopie ou par e-mail et devront être considérées comme régulières si elles ont été effectuées tel que convenu.

Toute Assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Chaque Actionnaire pourra désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être Actionnaire pour le représenter aux assemblées des Actionnaires. Cette procuration pourra être donnée par écrit, par câble, telex, télégramme, télécopie ou par e-mail.

Si toutes les classes d'Actionnaires titulaires du droit de vote sont présentes ou représentées, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable si l'assemblée constate qu'elle a bien été informée de l'ordre du jour.

Le quorum et le délai pour la convocation à toute assemblée de la Société sera, sauf disposition contraire des présents Statuts, celui fixé par la loi.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des Actionnaires régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires des classes d'Actions présentes ou représentées et autorisées à voter.

L'Assemblée Générale prendra ses décisions à la majorité des voix attribuées aux Actions représentées, respectivement à la double majorité de 2/3 des voix représentées et de la majorité absolue des valeurs nominales représentées pour les décisions suivantes:

1. La modification de l'objet social de la Société;
2. L'introduction d'actions à droit de vote privilégié;
3. La restriction de la transmissibilité des actions nominatives;
4. L'augmentation autorisée ou conditionnelle du capital-actions;
5. L'augmentation du capital-actions au moyen des fonds propres, contre apport en nature ou en vue d'une reprise de biens et l'octroi d'avantages particuliers;
6. La limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel;
7. Le transfert du siège social de la Société;
8. La dissolution de la société sans liquidation.

Les décisions de l'Assemblée générale ci-après seront soumises à une majorité renforcée de 75% des voix attribuées aux Actions émises:

1. La vente ou le transfert des brevets, marques et/ou tout autre droit de propriété intellectuelle à des tiers;
2. Fusion, acquisition;
3. Cession d'actifs substantiels représentant plus de 20% de l'actif net de la Société.

**Art. 10.** L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la Société devra se tenir à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il pourra être indiqué dans la convocation, le dernier lundi du mois de juillet à quatorze (14.00) heures et pour la première fois en deux mille quatre.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale a lieu le prochain jour ouvrable.

#### **Titre IV. - Administration**

**Art. 11.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de six (6) membres au plus qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de leur Assemblée Générale annuelle pour une période d'une année et ils continueront d'être en exercice jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un(e) secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence devra être mentionnée dans la convocation.

Cette convocation pourra être écartée par l'accord écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail de chaque administrateur.

Tout administrateur pourra désigner un autre administrateur comme mandataire qui agira à sa place à toute réunion du Conseil d'Administration. Cette procuration pourra être donnée par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

Le Conseil d'Administration pourra délibérer et prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Une approbation de 5/6 des membres du Conseil d'Administration et celle du membre du Conseil d'Administration désigné par l'actionnaire WESTERLY FINANCIAL Inc. est toutefois nécessaire pour les décisions suivantes:

1. Investissements importants (représentant plus de 20% de l'actif net du bilan) et endettement bancaire (hors endettement courant d'exploitation) ne figurant pas dans le budget approuvé;
2. La mise en garantie d'actifs de la Société;
3. Création de filiales;
4. Rémunération des dirigeants et des membres du Conseil d'Administration;
5. Alliances stratégiques;
6. Développement de nouvelles lignes d'activités;
7. Libération complémentaire du capital social et/ou du capital autorisé;
8. Conclusion de contrats avec les Actionnaires Opérationnels et/ou les Investisseurs;
9. Emission de toute action nouvelle contenant des droits privilégiés eu égard aux catégories d'actions préalablement émises.

En cas de partage des voix, le président du Conseil d'Administration aura une voix prépondérante.



Tout administrateur pourra participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion pourra également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ses affaires, avec le consentement préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires, à tout (tous) membre(s) du Conseil d'Administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

**Art. 15.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil d'Administration.

**Art. 16.** Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 17.** Les opérations de la Société devront être contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'Assemblée Générale des Actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes pour une période d'une année et déterminera leur nombre et leur rémunération.

La durée des fonctions des commissaires aux comptes prendra fin à la fin de chaque assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires; ils pourront être réélus.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre 2003.

**Art. 19.** A la fin de chaque exercice, le Conseil d'Administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société sera affecté à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi et les présents statuts.

#### **Titre VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation devra être réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts devra être déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 11.000,- (onze mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président met fin à la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; à la demande des même comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié est dressé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and four, on the eighth day of March.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company SPEEDLINGUA S.A., having its registered office in L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon, hereafter referred to as «the Company», incorporated under the denomination SMART INFORMATIQUE, by a deed of Maître Marthe Thyes-Walch, notary public, residing in Luxembourg, acting as deputy for the undersigned notary, dated August 14th, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 1484 on October 15th, 2002, amended by a deed, with adoption of the current designation, of the undersigned notary dated November 13th, 2002, published in the Mémorial C under number 1785 on December 17th, 2002, amended by a deed of the undersigned notary dated February 20th, 2003, published in the Mémorial C under number 320 on March 25th, 2003, amended by a deed of the undersigned notary dated May 8th, 2003, published in the Mémorial C under number 588 on May 28th, 2003 and amended by a deed of the undersigned notary dated July 28th, 2003 published in the Mémorial C under number 901 on September 3rd, 2003.

The extraordinary general meeting is opened at 3.00 p.m. by Mr Jacky Munger, Commercial Director, residing in Marly (France), acting as chairman and appointing Me Juliette Mayer, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutinizer M<sup>e</sup> Georges Gundenburg, lawyer, residing in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list which, after having been signed *in varietur* by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes, together with the proxies, and will be filed with the present deed, with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the corporate capital of 45,060.- (forty-five thousand and sixty euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of EUR 45,060.- (forty-five thousand and sixty euros) represented by 4,506 (four thousand five hundred and six) category A shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each, to the amount of EUR 50,590.- (fifty thousand five hundred and ninety euros) represented by the existing 4,506 (four thousand five hundred and six) category A shares and by the issue of 553 (five hundred and fifty-three) new category A shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each, together with a total share premium of EUR 729,470.- (seven hundred and twenty-nine thousand four hundred and seventy euros), each having the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely subscribed by existing shareholders as well as by new shareholders;

2. Approval of the report of the board of directors of the Company suggesting to some of the existing shareholders to abnegate their preferential subscription right on the new issued shares of the Company;

3. Express waiver of their preferential subscription right by some of the existing shareholders of the Company;

4. Subscription and payment of 150 (one hundred and fifty euros) newly issued category A shares of the Company by FONDATION INFANTIA, fully paid in by a contribution in cash of EUR 200,000.- (two hundred thousand euros), included a share premium of EUR 198,500.- (one hundred ninety-eight thousand five hundred euros);

5. Subscription and payment of 4 (four) newly issued category A shares of the Company by M<sup>e</sup> Clarence Peter, fully paid in by a contribution in cash of EUR 5,000.- (five thousand euros), included a share premium of EUR 4,960.- (four thousand nine hundred and sixty euros);

6. Subscription and payment of 8 (eight) newly issued category A shares of the Company by the company WELLESLEY HILLS ASSOCIATES Inc., fully paid in by a contribution in cash of EUR 10,000.- (ten thousand euros), included a share premium of EUR 9,920.- (nine thousand nine hundred and twenty euros);

7. Subscription and payment of 4 (four) newly issued category A shares of the Company by Mr Luc Santarelli, fully paid in by a contribution in cash of EUR 5,000.- (five thousand euros), included a share premium of EUR 4,960.- (four thousand nine hundred and sixty euros);

8. Subscription and payment of 300 (three hundred) newly issued category A shares of the Company by the company WESTERLY FINANCIAL Inc., fully paid in by a contribution in cash of EUR 400,000.- (four hundred thousand euros), included a share premium of EUR 397,000.- (three hundred and ninety-seven thousand euros);

9. Subscription and payment of 30 (thirty) newly issued category A shares of the Company by Mr Jean-Pascal Tranie, fully paid in by a contribution in cash of EUR 40,000.- (forty thousand euros), included a share premium of EUR 39,700.- (thirty-nine thousand seven hundred euros);

10. Subscription and payment of 38 (thirty-eight) newly issued category A shares of the Company by the company MIRABAUD & Cie, fully paid in by a contribution in cash of EUR 50,000.- (fifty thousand euros), included a share premium of EUR 49,620.- (forty-nine thousand six hundred and twenty euros);

11. Subscription and payment of 19 (nineteen) newly issued category A shares of the Company by Mrs Pamela Walsh, fully paid in by a contribution in cash of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euros), included a share premium of EUR 24,810.- (twenty-four thousand eight hundred and ten euros);

12. Power given to the board of directors to adapt the shareholders' register accordingly;

13. Amendment to Article 5 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above-mentioned increase of the share capital;

14. Recasting of the Articles of Association of the Company so as to reflect the provisions set forth in the «Convention d'Actionnaires SPEEDLINGUA S.A.» as approved by the Board of Directors of the Company on May 7th, 2003;

15. Sundry items.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders' meeting resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of EUR 45,060.- (forty-five thousand and sixty euros) represented by 4.506 (four thousand five hundred and six) A shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each, to the amount of EUR 50,590.- (fifty thousand five hundred and ninety euros) represented by the existing 4,506 (four thousand five hundred and six) A shares and by the issue of 553 (five hundred and fifty-three) new A shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each, together with a total share premium of EUR 729,470.- (seven hundred and twenty-nine thousand four hundred and seventy euros), each having the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely subscribed by existing shareholders as well as by new shareholders as follows.

*Second resolution*

The shareholders' meeting approves the report of the board of directors suggesting to some of the existing shareholders to waive their preferential subscription right on the newly issued shares.

The report of the board of directors after having been signed *ne varietur* by the members of the board and the notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

*Third resolution*

The shareholders' meeting acknowledges that some of the existing shareholders do not subscribe to the new shares to be issued by the Company and that they expressly waive their preferential subscription rights with respect to the above-mentioned increase of the share capital.

The shareholders' meeting acknowledges that the other existing shareholders subscribe to the above-mentioned increase of the share capital under the provisions in compliance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

*Fourth resolution*

The shareholders' meeting authorises the Company to issue 553 (five hundred and fifty-three) new category A shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each, together with an aggregate share premium of EUR 729,470.- (seven hundred and twenty-nine thousand four hundred and seventy euros), each of the newly issued shares having the same rights and obligations as the 4.506 (four thousand five hundred and six) existing shares.

*Subscription and Payment*

There now appears M<sup>e</sup> Georges Gudenburg, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of:

(i) The FONDATION INFANTIA, established and having its registered office at c/o Martin Velasco, Cours des Bâti-  
tions 6, CH-Genève,

(ii) M<sup>e</sup> Clarence Peter, lawyer, residing in CH-1245 Collonge-Bellerive, 27, Chemin de la Gabiule,

(iii) The company WELLESLEY HILLS ASSOCIATES Inc., established and having its registered office at Drake Cham-  
bers, P.O. Box 3321, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

(iv) Mr Luc Santarelli, director of companies, residing in F-75116 Paris, 2, rue Octave Feuillet,

(v) The company WESTERLY FINANCIAL Inc., established and having its registered office at Vanterpool Plaza, Wick-  
hams Cay I, P.O. Box 873, Road Town, Tortola (B.V.I.),

(vi) Mr Jean-Pascal Tranie, director of companies, residing in F-92000 Neuilly-sur-Seine, 3, rue de Rouvray,

(vii) The company MIRABAUD & Cie, «société en commandite», established and having its registered office in  
CH-Genève, 3, boulevard du Théâtre,

(viii) Mrs Pamela Walsh, director of companies, residing in CH-Founex, VD, 1, Chemin de la Marjolaine,

by virtue of powers of attorney all of them given on March 5th, March 7th and March 8th, 2004, which powers of attorney after have been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes and will be filed together with it, with the registration authorities.

The appearing person representing the party sub (i) declares subscribing in the name and on behalf of the FONDA-  
TION INFANTIA, prenamed, 150 (one hundred and fifty) newly issued category A shares of the Company fully paid in by a contribution in cash of EUR 200,000.- (two hundred thousand euros), included a share premium of EUR 198,500.- (one hundred ninety-eight thousand five hundred euros).

Thereupon, the shareholders' meeting resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot 150 (one hundred and fifty) newly issued category A shares of the Company to the FONDATION INFANTIA, pre-  
named.

The appearing person representing the party sub (ii) declares subscribing in the name and on behalf of M<sup>e</sup> Clarence Peter, prenamed, 4 (four) newly issued category A shares of the Company fully paid in by a contribution in cash of EUR 5,000.- (five thousand euros), included a share premium of EUR 4,960.- (four thousand nine hundred and sixty euros).

Thereupon, the shareholders' meeting resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot 4 (four) newly issued category A shares of the Company to M<sup>e</sup> Clarence Peter, prenamed.

The appearing person representing the party sub (iii) declares subscribing in the name and on behalf of the company WELLESLEY HILLS ASSOCIATES Inc., prenamed, 8 (eight) newly issued category A shares of the Company fully paid in by a contribution in cash of EUR 10,000.- (ten thousand euros), included a share premium of EUR 9,920.- (nine thousand nine hundred and twenty euros).

Thereupon, the shareholders' meeting resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot 8 (eight) newly issued category A shares of the Company to the company WELLESLEY HILLS ASSOCIATES Inc., pre-named.

The appearing person representing the party sub (iv) declares subscribing in the name and on behalf of Mr Luc Santarelli, pre-named, 4 (four) newly issued category A shares of the Company fully paid in by a contribution in cash of EUR 5,000.- (five thousand euros), included a share premium of EUR 4,960.- (four thousand nine hundred and sixty euros).

Thereupon, the shareholders' meeting resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot 4 (four) newly issued category A shares of the Company to Mr Luc Santarelli, pre-named.

The appearing person representing the party sub (v) declares subscribing in the name and on behalf of the company WESTERLY FINANCIAL Inc., pre-named, 300 (three hundred) newly issued category A shares of the Company fully paid in by a contribution in cash of EUR 400,000.- (four hundred thousand euros), included a share premium of EUR 397,000.- (three hundred and ninety-seven thousand euros).

Thereupon, the shareholders' meeting resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot 300 (three hundred) newly issued category A shares of the Company to the company WESTERLY FINANCIAL Inc., pre-named.

The appearing person representing the party sub (vi) declares subscribing in the name and on behalf of Mr Jean-Pascal Tranie, pre-named, 30 (thirty) newly issued category A shares of the Company fully paid in by a contribution in cash of EUR 40,000.- (forty thousand euros), included a share premium of EUR 39,700.- (thirty-nine thousand seven hundred euros).

Thereupon, the shareholders' meeting resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot 30 (thirty) newly issued category A shares of the Company to Mr Jean-Pascal Tranie, pre-named.

The appearing person representing the party sub (vii) declares subscribing in the name and on behalf of the company MIRABAUD & Cie, pre-named, 38 (thirty-eight) newly issued category A shares of the Company fully paid in by a contribution in cash of EUR 50,000.- (fifty thousand euros), included a share premium of EUR 49,620.- (forty-nine thousand six hundred and twenty euros).

Thereupon, the shareholders' meeting resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot 38 (thirty-eight) newly issued category A shares of the Company to the company MIRABAUD & Cie, pre-named.

The appearing person representing the party sub (viii) declares subscribing in the name and on behalf of Mrs Pamela Walsh, pre-named, 19 (nineteen) newly issued category A shares of the Company fully paid in by a contribution in cash of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euros), included a share premium of EUR 24,810.- (twenty-four thousand eight hundred and ten euros).

Thereupon, the shareholders' meeting resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot 19 (nineteen) newly issued category A shares of the Company to Mrs Pamela Walsh, pre-named.

It results from a bank certificate that the amount of EUR 735.000.- (seven hundred thirty-five thousand euros) has been blocked in favour of the Company with respect to the present increase of the share capital.

#### *Fifth resolution*

The shareholders' meeting gives power to the board of directors to adapt the shareholders' register and to transcribe on the said register the subscriptions made by the shareholders of the Company in accordance with the previous resolution.

#### *Sixth resolution*

The shareholders' meeting resolves to amend the two first paragraphs of Article 5 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above-mentioned increase of the share capital.

The two first paragraphs of Article 5 shall henceforth be read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is set at EUR 50,590.- (fifty thousand five hundred and ninety euros) represented by 5,059 (five thousand fifty-nine) existing category A shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each, which have been entirely paid in.

The 5,059 (five thousand fifty-nine) shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each, consist in 5,059 (five thousand fifty-nine) fully paid-in ordinary shares (the «category A shares».)»

#### *Seventh resolution*

The shareholders' meeting resolves to recast the Articles of Association of the Company, without modifying the object of the Company, so as to reflect the provisions set forth in the «Convention d'Actionnaires SPEEDLINGUA S.A.» as approved by the board of directors of the Company on May 7, 2003.

As a consequence, the Article of Association are now written, in their English version, as follows:

### **Title I. - Name - Definitions - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There exists a Luxembourg company in the form of a Société anonyme continuing under the name of SPEEDLINGUA S.A.

The terms as hereunder defined with the first letter in capital letter shall have the signification as hereunder stated each time they will be used in the present articles of association:

«Share(s)»: shares, certificates or partnership shares (founders' shares or dividend shares) as well as certificates of the Company and all subscription rights, which may be attached to such certificates;

«Transferred Shares»: Shares the Transferor intends to Transfer;

«Shareholder(s)»: any physical person or legal entity, included the Shareholders, who, at the date of the signature of the existing «convention d'actionnaires SPEEDLINGUA S.A.», holds in freehold ownership one or several Shares, or, in the future, shall held in freehold ownership one or several Shares;

«Transferor»: the Shareholder who wishes to Transfer his Shares;

«General Meeting»: the general meeting of the Shareholders of the Company;

«Transfer»: any deed issuing or amending real rights attached to the Shares, any transfer, by any legal mean, as sale, datio insolutum, contribution, exchange, setting-up of a real right or sharing out devolution, of all or part of the rights attached to the Shares and the certificates representing the Shares;

«Board of Directors»: the board of directors of the Company;

«Convention»: the existing «Convention d'Actionnaires SPEEDLINGUA S.A.», together with its the annexes being an integral part of it;

«Industrial»: any company that may have, because of its nature, its object or its strategy, the vocation to take control over the Company;

«Company»: SPEEDLINGUA S.A.;

«Articles of Association»: coordinated articles of association of the Company as registered and deposited with the Luxembourg Trade Register following the recasting carry out by the extraordinary general shareholders meeting held on March 8th, 2004;

«Third Party(ies)»: any person who is not a Shareholder.

**Art. 2.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Strassen.

It may be transferred to any other place within the municipality of Strassen by means of a resolution of the Board of Directors.

The registered seat of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting of its Shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

**Art. 4.** The Company's purpose will consist in the performance of all kinds of IT services to professional operators and to the public, with the exception of craft industries. It will also be active in the trade of desk facilities and computers.

The Company may furthermore hold and commercialize trademarks and brevets.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law on commercial companies of August tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended.

## Title II. - Capital - Shares - Transfer of Shares

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 50,590.- (fifty thousand five hundred and ninety euros) represented by 5,059 (five thousand fifty-nine) Shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each, which have been fully paid-in.

The 5,059 (five thousand fifty-nine) Shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each consist in 5,059 (five thousand fifty-nine) fully paid-in ordinary Shares (the category «A Shares»).

The company may issue different classes of Shares including preferred non voting Shares.

Each newly issued class of Shares will be represented by a letter of the alphabet (B,C, D,...) in alphabetical order and will specify the rights attached to such class of Shares.

Separate share premium accounts may be created. The share premium accounts shall be shown separately in the Company's accounts. The balance of the share premium account of the shares of each class of Shares will be at the sole disposal of the shareholders holding shares of this class of shares.

The authorized capital of the company is set at EUR 1,000,000.- (one million euros) represented by 100,000 (one hundred thousand) Shares with a par value of EUR 10.- (ten euros) each, which may consist in different classes of Shares.

The Board of Directors is allowed to increase the subscribed share capital within the limits of the authorized capital during five years after the date of publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, of the Extraordinary General Meeting of November 13th, 2002.

The Company may, to extent and under the terms permitted by law, redeem its own Shares.

**Art. 6.** The Shares of the Company are exclusively in registered form.

The company will recognize only one holder per Share; if a Share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company.

**Art. 7.** Any Transfer of Shares by a Transferor is subject to the right of pre-emption of the Shareholders in accordance with the procedure set out below:

(a) Each Shareholder who intends to Transfer all or part of his Shares and each Shareholder who is deemed to have transferred all or part of his Shares shall inform the Board of Directors thereof by registered mail with acknowledgement of receipt and specify the name, address or registered office of the transferee, the number of Shares to be transferred, the price, if any, and payment conditions (such Shares shall referred to hereafter as the «Sale Shares»). Within fifteen business days of such notification, the Board of Directors shall notify each of the other Shareholders thereof by registered mail with acknowledgement of receipt or hand delivery to the address specified in the share register. Such Shares will be deemed having been offered by way of pre-emption to the other Shareholders, at the same price and the

same conditions as mentioned in such notice. If the proposed Transfer is not made against any specified consideration, such Shares shall be deemed having been offered at their market value to be determined as stated below.

(b) The Shareholders shall, within forty-five (45) business days from the date of dispatch of such notice, inform the Board of Directors by registered mail or hand delivery whether they wish to exercise their right of pre-emption prorata to their share-holdings, provided that each such Shareholder shall simultaneously confirm whether he accepts to purchase further Shares as contemplated by paragraph (c) hereafter. Within fifteen (15) business days after receipt of the last of the notices from the Shareholders or after the expiry of the forty-five (45) business days period referred to above, the Board of Directors shall inform all Shareholders about the pre-emption rights so exercised or the lack of exercise of such rights. If the offer has been accepted by the other Shareholders for the Sale Shares offered for sale, the sale will be finalized within forty-five (45) business days thereafter to the conditions mentioned hereabove and a certification with respect thereto shall be delivered to the Board of Directors. If the pre-emption rights are only exercised for part of the Shares to be sold, then the Transferor shall not be held to sell his Shares to the other Shareholders and may dispose of such Shares in accordance with paragraph (d) below.

(c) When exercising his pre-emption right, each Shareholder shall confirm as to whether he accepts to purchase additional Shares in case one or more other Shareholder(s) do not exercise this pre-emption right, specifying the maximum number of additional Shares, which each such Shareholder is willing to purchase.

(d) If no right of pre-emption have been exercised or if the pre-emption rights have not been exercised for all the Shares to be transferred by the Transferor, the Transferor may within thirty (30) business days after the notice by the Board of Directors, sell within a single transaction all (but not part of) the Sale Shares to the potential purchaser(s) whose name had been previously been disclosed to the Board of Directors at a price which shall not be below the price and to the conditions as in the notice to the board. If such sale is not finalized within such thirty (30) business days period, then the Sale Shares shall again be subject to the pre-emption right of the other Shareholders.

(e) The Transferor shall provide the Board of Directors with acceptable evidence that the Transfer of Shares has been executed for all the Sale Shares either to the other Shareholders pursuant to their right of pre-emption, or to the benefit of the purchaser(s) whose name(s) had previously been disclosed. The pre-emption right may only be exercised for the total number of the sales Shares even if the Sale Shares are offered by more than one Shareholder, provided that such Sale Shares are to be transferred in a single transaction at the same price to the same payment conditions to the same potential transferee(s) disclosed in the notice to the Board of Directors.

The pre-emption right shall apply to all kind of Transfers, including Transfers of Shares between Shareholders holding Shares of a different class but excluding the following transfers:

- devolution by estate or will to the legal heirs and Transfers made by physical persons to direct parents or direct descendants;
- transfers of Shares to a Shareholder who holds Shares of the same class as the Transferor;
- any other exception determined by an agreement between the Shareholders of the Company which shall have been notified to the Board of Directors.

Transfers of Shares shall only be registered in the share register following the acknowledgment by a resolution of the Board of Directors that the Transfer is in compliance with the provisions of this article and that the transferee has adhered to any agreement among Shareholders which may have been entered into among the Shareholders of the Company and which has been notified to the Board of the Directors.

#### **Art. 7(bis)**

##### **7 bis-1- Principle**

Each Shareholder, even the Company, strictly refrains from transferring for free or against payment to a Third Party, all or part of its Shares in the Company or the Shares he may acquire in the future, without having given to the other Shareholders the opportunity to acquire those Shares in accordance with the procedure set forth in Article 7 of the present Articles of Association.

##### **7 bis-2- Exceptions**

Exceptions to the pre-emption right are defined as follows:

a) The Shareholders may Transfer all or part of their participations to investment funds or investment companies directly managed and controlled by themselves or - if it concerns a legal entity - exclusively by the same Shareholders, it being understood, with regard to the Shareholders being physical persons (i) that they shall personally and directly hold at least 51% of the share capital and the voting rights of such structure and that (ii) the eventual balance between 51% and 100% shall be held directly by members of their family. In such cases, the above-mentioned pre-emption right shall not apply.

b) In case of a Transfer of Shares to a person or a company submitted to the above-mentioned exceptions under letter (i) and (ii), the latter shall necessarily take over the rights and obligations of the transferring Shareholder and accept to take part into the present Agreement, what the transferring Shareholder guarantees. Any transfer made in enforcement of article 7 (bis) shall immediately be notified to all Parties.

c) Devolution by estate or will to the legal heirs and Transfers made by physical persons to direct parents or direct descendants.

Transfers of Shares shall only be registered in the share register of the Company following the acknowledgement by a resolution of the Board of Directors that the Transfer is in compliance with the provisions of this article and that the transferee has undertaken to entered into any agreement the Shareholders of the Company entered into as notified to Board of Directors.

**Art. 7(ter). Infeasible right - Right to force the Transfer of the Shares**

## 7(ter)-1- Principle

(a) If one (or several) Shareholders intend(s) to Transfer all or part of its (their) Shares representing more than 51% of the share capital of the Company to one or several Parties or to a Third Party, this (those) Shareholders shall inform by written declaration the other Shareholders (hereinafter referred to as the «Other Shareholders») by providing them with all the necessary and essential information about the intended Transfer with the interested Third Party, and

- (each of) the Other Shareholders will have the right, within 20 days following the receipt of the written declaration, to require that the Transfer to the Third Party shall occurred, provided that such Third Party acquires their Shares and under the same terms and conditions as the intended Transfer with the Shareholders wishing to Transfer their Shares; and

- the Shareholders representing at least 75% of the Share capital and the voting rights of the Company, wishing to Transfer their Shares will be allowed, during the 20 days following the above-mentioned written declaration, to require the Other Shareholders to Transfer their Shares to the interested Third Party as well, and under the same terms and conditions as the intended Transfer with the Shareholders wishing to Transfer their Shares.

(b) The pre-emption right of the Shareholders set forth in the above-mentioned Article 6 is expressly enforceable.

## 7(ter)-2- Calculation of the threshold

The infeasible right and the right to force the Transfer of Shares in accordance with the above-mentioned Article 7.1 shall applied as well as the threshold set forth in the above-mentioned Article 7.1 (more than 51% of the share capital of the Company) will be reached by many transactions between the Shareholders wishing to Transfer their Shares and the Third Party within a period of 3 years. Those rights may be exercised in the transaction enabling the interested Third Party to reach the above-mentioned threshold.

**Art. 7(quarter).** Each Transfer of Shares of the Company to an Industrial shall be subjected to the prior approval of the enforced majority of the Shareholders of Company representing at least 75% of the existing voting rights.

**Title III. - General Meetings of Shareholders**

**Art. 8.** Each Category A Share carries one vote at all Shareholders' meeting.

Non-voting Shares shall not be entitled to vote at the Shareholders' meeting unless such right is granted by article 46 of the Luxembourg Company Law in application.

In such cases where preferred non-voting Shares are granted a voting right, each of the preferred non-voting Shares shall be entitled to one vote.

**Art. 9.** The Shareholders' meeting shall be convened by the Chairman of the Board of Directors or by any two directors.

Notices for General Meetings shall be given by cable, telex, telegram, telefax or by e-mail and shall be deemed to be given when sent as aforesaid.

Any regularly constituted Meeting of Shareholders of the company shall represent the entire body of the Shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

A Shareholder may act at any meeting by appointing another person, who needs not to be Shareholder, as his proxy. Such power of attorney may be granted in writing by cable, telex, telegram, telefax or by e-mail.

If all of the classes of Shareholders entitled to vote are present or represented at a Meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time required by law for any meeting of the company shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders of the classes of Shares present or represented and entitled to vote.

Resolutions shall be taken by the General Meeting with a majority of the voting rights attached to the represented Shares, respectively by the 2/3 double majority of the represented voting rights and of the absolute majority of the represented par values for the following decisions:

1. Amendment to the corporate purpose of the Company;
2. Issue of Shares with preferential voting rights;
3. Restriction on Transfer of the registered Shares
4. Authorised or conditional increase of the Shares-capital;
5. Increase of the Shares-capital by way of equity capital, in exchange for a contribution in kind or for taking over of goods and granting of particular profits;
6. Restriction or cancellation of the pre-emption right;
7. Transfer of the registered office of the Company;
8. Dissolution of the Company without liquidation;

The following resolutions of the General Meeting shall be submitted to an enforced majority of 75% of the voting rights attached to the issued Shares:

1. Sale or transfer of brevets, trademarks and/or any other ownership on intellectual rights to Third Parties;
2. Merger, acquisition;
3. Transfer of substantial assets representing more than 20% of the net assets of the Company.

**Art. 10.** The annual General Meeting of the Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice on the last Monday of the month of July at two (2.00) p.m. and for the first time in two thousand and four.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

#### **Title IV. - Administration**

**Art. 11.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of maximum six (6) members, who need not be Shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the Shareholders at their annual General Meeting for a period of one year and they shall hold office until their successors are elected.

**Art. 12.** The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each director.

Any director may give a proxy to another director who will represent him at any meeting of the Board of Directors. Such proxy may be given in writing by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

Votes may also be cast in writing or by cable, telex, telegram or telefax or by email.

The Board of Directors may deliberate and act validly only if at least the majority of the directors is present or represented at the meeting. Resolutions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at the meeting.

The approval of 5/6 of the members of the Board of Directors and the approval of the member of the Board of Directors appointed by WESTERLY FINANCIAL Inc. is however required for the following decisions:

1. Important investments (representing more than 20% of the net asset of the balance sheet) and bank indebtedness (except current concern indebtedness) not appearing in the approved budget;
2. Warranties on assets of the Company;
3. Incorporation of subsidiaries;
4. Remuneration of the managers and the members of the Board of Directors;
5. Strategic unions;
6. Development of new activities;
7. Additional paid-in the share capital and/or of the authorised capital;
8. Entering into agreements with Operational Shareholders and/or Investors;
9. Issue of any new share with preferential rights with respect to the previous issue categories of Shares.

In case of equality votes, the president of the Board of Directors has a casting vote.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a Board of Directors.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

**Art. 14.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by law to the General Meeting of the Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company and the representation of the Company for such management, with prior consent of the General Meeting of the Shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors), under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their compensation.

**Art. 15.** The Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the single or the joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

**Art. 16.** In the execution of their mandate, the directors are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 17.** The operations of the Company shall be supervised by one or several auditors. The General Meeting of the Shareholders shall appoint the auditors for a period of one year, and shall determine their number and remuneration.

The term of office of the auditors shall end at the end of each annual General Meeting of the Shareholders; they may be re-elected.



### **Title V. - Financial Year - Financial Statements - Profit sharing**

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on January 1st each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st two thousand and three.

**Art. 19.** The annual accounts are drawn up by the Board of Directors as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law and by the present Articles of Association.

### **Title VI. - Winding up - Liquidation**

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** All matters not expressly governed by these Articles of Association of the Company shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, such as amended.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 11,000.- (eleven thousand euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons, it is specified that in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The present deed having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: J. Munger, J. Mayer, G. Gudenburg, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, vol. 142S, fol. 82, case 7. – Reçu 7.350 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 mars 2004.

T. Metzler.

(023686.3/222/975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

---

### **SPEEDLINGUA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 88.696.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 mars 2004.

T. Metzler.

(023689.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

---

### **PERLEFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,-.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 67.962.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, réf. LSO-AO01836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(022776.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

---

**VEINER BAKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9420 Vianden, 21, rue de la Gare.

R. C. Diekirch B 2.857.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

bürodif

Signature

(901035.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

---

**TOPSOLAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8838 Wahl, 5, Kinnékshall.

R. C. Diekirch B 3.120.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

bürodif

Signature

(901036.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

---

**EMCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9748 Eselborn, 2, rue Knupp.

R. C. Diekirch B 97.105.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

bürodif

Signature

(901037.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

---

**DOMOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R. C. Diekirch B 96.729.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 mars 2004, réf. DSO-AO00226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 mars 2004.

Signature.

(901065.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mars 2004.

---

**BRACK SER REAL ESTATE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 90.795.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 22 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant A est acceptée avec effet au 25 novembre 2003. Décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg a été nommé nouveau gérant A avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 22 janvier 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022915.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

---

**BDPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 98.017.

In the year two thousand four, on the twenty-sixth day of February, at 12.30 p.m.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company EURO ESTATE, S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, R. C. Luxembourg B 88.298,

here represented by its sole manager, Mr Stéphane Weyders, accountant, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

Such appearing party is the sole member of the société à responsabilité limitée BDPE, S.à r.l., a corporation organised under the laws of Luxembourg, with registered office in L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, R. C. Luxembourg n° B 98.017, incorporated by a deed received by the undersigned notary on December 22, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 126 of January 30, 2004 (the «Company»).

The appearing person, acting as here above stated, requested the notary to act the following resolutions of the sole member:

*First resolution*

The sole member resolves to complete Article 4 of the Articles of Incorporation of the Company by adding, between the current third and fourth paragraph, the following paragraph:

«The Company may acquire, directly or indirectly, manage, enhance, lease and dispose of real estates located in Luxembourg or abroad.»

Consequently, Article 4 of the Articles of Incorporation of the Company is replaced by the following text:

«The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The Company may also lend funds to its parents companies in any form.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may acquire, directly or indirectly, manage, enhance, lease and dispose of real estates located in Luxembourg or abroad.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

*Second resolution*

The sole member resolves increasing the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, to the amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros) represented by 250 (two hundred fifty) corporate units, with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.

*Third resolution*

The sole member resolves to issue 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (hundred Euros) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

*Subscription and payment*

There now appears Mr Stéphane Weyders, previously named, acting in his capacity as sole manager of the prenamed company EURO ESTATE, S.à r.l.

The prenamed EURO ESTATE, S.à r.l., represented as hereabove stated, declares to subscribe for 125 (one hundred and twenty-five) additional corporate units, with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, with an aggregate share premium amounting to EUR 10,922,256.- (ten million nine hundred and twenty-two thousand two hundred and fifty-six Euros), and to make payment in full for such new corporate units and the share premium by a global cash contribution.

It results from a bank certificate dated on February 26, 2004 that the amount of EUR 10,934,756.- (ten million nine hundred thirty-four thousand seven hundred and fifty-six Euros) has been transferred to the Company.

*Fourth resolution*

The sole member resolves amending the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company is replaced by the following text:

«The subscribed capital of the company is set at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-) represented by two hundred and fifty (250) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each.»

*Expenses*

For registration purposes, the contribution is valued at EUR 10,934,756.- (ten million nine hundred thirty-four thousand seven hundred fifty-six Euros).

The contribution tax duty relating to the abovementioned contribution amounts to EUR 109,347.56 (one hundred and nine thousand three hundred and forty seven Euros fifty-six Cents).

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 115,000.- (one hundred fifteen thousand Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-six février, à 12.30 heures.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société EURO ESTATE, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, R. C. Luxembourg B 88.298,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Stéphane Weyders, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

La partie comparante et l'associée unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée BDPE, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 98.017, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 22 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 126 du 30 janvier 2004 (la «Société»).

La personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes de l'associée unique:

*Première résolution*

L'associée unique décide de compléter l'article 4 des statuts de la Société par l'adjonction du paragraphe suivant entre les troisième et quatrième paragraphes actuels.

«La Société pourra acquérir, directement ou indirectement, gérer, améliorer la performance, louer et céder des biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.»

Par conséquent, l'article 4 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«La Société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou par toute autre manière, d'actions, d'obligations et tous autres titres de quelque nature, et la propriété, l'administration, le développement et la surveillance de son portefeuille.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg ou à l'étranger et peut lui prêter toute sorte d'assistance par la voie de prêts, garanties ou d'une autre manière. La Société pourra également prêter des fonds, sous quelque forme que ce soit, aux sociétés qui la détiennent.

La Société est autorisée à contracter des emprunts de toute sorte et pourra également procéder à l'émission d'obligations ou de reconnaissances de dettes.

La Société pourra acquérir, directement ou indirectement, gérer, améliorer la performance, louer et céder des biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la Société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, au montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euros), représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

*Troisième résolution*

L'associée unique décide d'émettre 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes.

*Souscription et libération*

Ensuite intervient Monsieur Stéphane Weyders, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la société prénommée EURO ESTATE, S.à r.l.

La prénommée EURO ESTATE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, représentée comme ci-avant indiqué, déclare souscrire aux 125 (cent vingt-cinq) parts sociales additionnelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, avec une prime d'émission totale d'un montant de EUR 10.922.256,- (dix millions neuf cent vingt-deux mille deux cent cinquante-six Euros), et entièrement libérer ces nouvelles parts sociales et la prime d'émission par un apport en numéraire.

Il résulte d'un certificat bancaire daté du 26 février 2004 que le montant de EUR 10.934.756,- (dix millions neuf cent trente-quatre mille sept cent cinquante-six Euros) a été transféré à la Société.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euros) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-).»

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'apport est évalué à EUR 10.934.756,- (dix millions neuf cent trente-quatre mille sept cent cinquante-six Euros).

Le droit d'apport relatif à cette contribution s'élève à EUR 109.347,56 (cent neuf mille trois cent quarante-sept Euros et cinquante-six Cents).

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 115.000,- (cent quinze mille Euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de cette personne comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Weyders, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, vol. 142S, fol. 63, case 2. – Reçu 109.347,56 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mars 2004.

T. Metzler.

(021585.3/222/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**BDPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 98.017.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mars 2004.

T. Metzler.

(021589.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2004.

---

**GLOBAVIA S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 74.635.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 11 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et déchargée lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2009.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03069. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(022960.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

---

**DGV INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 92.976.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(022141.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---

**DGV INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 92.976.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue le 5 mars 2004 à 10.00 heures*

Les actionnaires ont pris unanimement les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Nous avons pris connaissance du rapport sur l'exercice 2003 présenté par le conseil d'administration et du rapport de révision du commissaire.

*Deuxième résolution*

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ci-présentés par le commissaire ont été approuvés.

*Troisième résolution*

Par votes séparés, l'Assemblée Générale Ordinaire accorde une décharge complète aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 2003.

*Quatrième résolution*

Une partie du bénéfice de l'exercice 2003 équivalent à EUR 7.500,- est affectée à la réserve légale, qui est dès lors entièrement constituée. Le résultat restant est reporté à nouveau.

Pour l'exactitude de l'extrait

K. Krumnau

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022127.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---

**DLSI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.  
R. C. Luxembourg B 47.045.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Signature.

(022901.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

---

**DLSI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.  
R. C. Luxembourg B 47.045.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
réunie le 11 novembre 2003 à Esch-sur-Alzette*

Les mandats des administrateurs, Monsieur Raymond Doudot, Madame Anne Matta et Monsieur Jean-Marie Nantern, ainsi que le mandat du réviseur d'entreprises, la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l., sont renouvelés pour une durée de six ans. Ces mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2009.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022898.3/607/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

---

**CREDIT LYONNAIS CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.345.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le deux mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CREDIT LYONNAIS CAPITAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 février 1993, numéro 68 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 juillet 2001, numéro 506. La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre-Paul Cochet, directeur général de CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Corina Faber, employée privée, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Dominique Moinil, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- examen du rapport du commissaire à la liquidation
- approbation des comptes de liquidation,
- décharge au liquidateur, aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- constatation que le paiement du produit de liquidation a été fait à tous les actionnaires, de sorte qu'il n'y a pas lieu à procéder à un dépôt,
- détermination de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans,
- clôture de la liquidation.

IV. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation approuve le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge au liquidateur pour l'exécution de son mandat.

Elle donne également décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes.

*Troisième résolution*

L'assemblée prend acte que le paiement du produit de liquidation interviendra aux actionnaires dans le mois qui suit la présente Assemblée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés pendant 5 ans à l'ancien social de la Société à L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prononce ensuite la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-P. Cochet, C. Faber, D. Moinil, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 mars 2004, vol. 427, fol. 4, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 mars 2004.

H. Hellinckx.

(022905.3/242/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

**GAUDIAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 12.500,- EUR.**Registered office: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 99.573.

In the year two thousand four, on the third day of February 2004.  
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- APAX EUROPE V GP Co LIMITED, registered under no. 37623 with the Guernsey company registry, having its registered office at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, PO Box 431, Channel Islands, in its capacity of general partner of APAX EUROPE V GP LP, acting on behalf of
  - APAX EUROPE V-B, LP registered in England under number LP7357 and having its principal place of business at 13.-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY 1 3ZD,
  - APAX EUROPE V-C GmbH & Co.KG registered in Germany and having its principal office at Nussbaumstrasse 8, 80336, Munich, Germany,
  - APAX EUROPE V-D, LP registered in England under number LP7358 and principal its principal place of business at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY 1 3ZD,
  - APAX EUROPE V-E, LP registered in England under number LP7359 and having its principal place of business at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY 1 3ZD,
  - APAX EUROPE V-F CV formed in Holland, having its registered office at Herengracht 548, 1017 CG, Amsterdam, the Netherlands but its principal place of business at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY 1 3ZD,
  - APAX EUROPE V-G CV formed in Holland, having its registered office at Herengracht 548, 1017 CG, Amsterdam, the Netherlands but its principal place of business at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY 1 3ZD,
  - APAX EUROPE V-1, LP registered in England under number LP7635 and having its principal place of business at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY 1 3ZD, and
  - APAX EUROPE V-2, LP registered in England under number LP7634 and having its principal place of business at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY 1 3ZD,
- the «founders», hereby represented by Edward Hyslop, solicitor, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated February the 2nd, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate Form**

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate Object**

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 3. Duration**

The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination**

The Company will have the denomination GAUDIAIR, S.à r.l.

**Art. 5. Registered office**

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.



## **Art. 6. Share Capital - Shares**

### 6.1. Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euros) represented by 500 (five hundred) shares («parts sociales») of 25.- EUR (twenty-five Euros) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

### 6.2. Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

### 6.3. Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

### 6.4. Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 6.5. Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

### 6.6. Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

## **Art. 7. Management**

### 7.1. Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

### 7.2. Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

### 7.3. Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

### 7.4. Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5. Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

### **Art. 8. General Shareholders' Meeting**

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual General Shareholders' Meeting**

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month June, at 3.00 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

### **Art. 10. Audit**

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### **Art. 11. Fiscal Year - Annual Accounts**

#### 11.1. Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

#### 11.2. Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

### **Art. 12. Distribution of Profits**

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

### **Art. 13. Dissolution - Liquidation**

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### **Art. 14. Reference to the Law**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

<i>Subscribers</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Subscribed amount (in EUR)</i>	<i>% of share capital</i>	<i>Paid-up capital</i>
Apax Europe V GP Co Limited, registered under no. 37623 with the Guernsey company registry, having its registered office at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, PO Box 431, Channel Islands, in its capacity of general partner of Apax Europe V GP LP, acting on behalf of:				
Apax Europe V-B, LP	149	3,725.-	29.80	3,725.-
Apax Europe V-C GmbH & Co.KG	85	2,125.-	17.00	2,125.-
Apax Europe V-D, LP	112	2,800.-	22.40	2,800.-
Apax Europe V-E, LP	112	2,800.-	22.40	2,800.-
Apax Europe V-F CV	20	500.-	4.00	500.-
Apax Europe V-G CV	20	500.-	4.00	500.-
Apax Europe V-1, LP	1	25.-	0.20	25.-
Apax Europe V-2, LP	1	25.-	0.20	25.-
Total	500	12,500.-	100 %	100 %

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,700.-.

*Resolutions of the Shareholder(s)*

- The Company will be administered by two managers:  
Mr Stef Oostvogels, attorney-at-law, born on April 21, 1962, in Brussels (B), residing at L-2163 Luxembourg, 20, Avenue Monterey;  
Mr Stéphane Hadet, attorney-at-law, born on May 25th 1968, in F-Nancy, residing at L-2163 Luxembourg, 20, Avenue Monterey.
- The registered office of the Company shall be established at L-1724 Luxembourg, 31-33, Boulevard du Prince Henri.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French translation, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trois février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- APAX EUROPE V GP Co Limited, enregistrée sous le n° 37623 auprès du Registre de commerce de Guernsey, ayant son siège social au 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, PO Box 431, Channel Islands, en sa qualité de «General Partner» d' APAX EUROPE V GP LP, représentant de:

- APAX EUROPE V-B, LP enregistrée en Angleterre sous le numéro LP7357 et ayant son activité principale à 13.-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Gy 1 3ZD,

- APAX EUROPE V-C GmbH & Co.KG enregistrée en Allemagne et ayant son siège social à Nussbaumstrasse 8, 80336, Munich, Allemagne,

- APAX EUROPE V-D, LP enregistrée en Angleterre sous le numéro LP7358 et ayant son activité principale à 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Gy 1 3ZD,

- APAX EUROPE V-E, LP enregistrée en Angleterre sous le numéro LP7359 et ayant son activité principale à 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Gy 1 3ZD,

- APAX EUROPE V-F CV constituée en Hollande ayant son siège social à Herengracht 548, 1017 CG, Amsterdam, Pays-Bas mais son activité principale à 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Gy 1 3ZD,

- APAX EUROPE V-G CV constituée en Hollande, ayant son siège social à Herengracht 548, 1017 CG, Amsterdam, Pays-Bas mais son activité principale à 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Gy 1 3ZD,

- APAX EUROPE V-1, LP enregistrée en Angleterre sous le numéro LP7635 et ayant son activité principale à 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Gy 1 3ZD,

- APAX EUROPE V-2, LP enregistrée en Angleterre sous le numéro LP7634 et ayant son activité principale à 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Gy 1 3ZD, les «fondateurs», ici représentée par M. Edward Hyslop, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 2 février 2004, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2. Objet social**

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

#### **Art. 3. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Dénomination**

La Société aura la dénomination GAUDIAIR, S.à r.l.

#### **Art. 5. Siège social**

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 6. Capital social - Parts sociales**

##### **6.1. Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

##### **6.2. Modification du capital social**

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

##### **6.3. Participation aux profits**

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

##### **6.4. Indivisibilité des actions**

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

##### **6.5. Transfert de parts sociales**

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6. Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management**

#### 7.1. Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

#### 7.2. Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3. Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4. Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5. Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée Générale des Associés**

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée Générale Annuelle des Associés**

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de juin, à 15.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxem-

bourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

#### **Art. 10. Vérification des Comptes**

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes Annuels**

##### 11.1. L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

##### 11.2. Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 12. Distribution des Profits**

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation**

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

#### **Art. 14. Référence à la Loi**

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription*

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

<i>Souscripteurs</i>	<i>Nombre de parts sociales</i>	<i>Montant souscrit (en EUR)</i>	<i>% Capital social</i>	<i>Capital libéré</i>
Apax Europe V GP Co Limited, registered under n° 37623 with the Guernsey company registry, having its registered office at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, PO Box 431, Channel Islands, in its capacity of general partner of Apax Europe V GP LP, acting on behalf of:				
Apax Europe V-B, LP	149	3.725,-	29,80	3.725,-
Apax Europe V-C GmbH & Co.KG	85	2.125,-	17,00	2.125,-
Apax Europe V-D, LP	112	2.800,-	22,40	2.800,-
Apax Europe V-E, LP	112	2.800,-	22,40	2.800,-
Apax Europe V-F CV	20	500,-	4,00	500,-
Apax Europe V-G CV	20	500,-	4,00	500,-
Apax Europe V-1, LP	1	25,-	0,20	25,-
Apax Europe V-2, LP	1	25,-	0,20	25,-
Total	500	12.500,-	100 %	100 %

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.700,-.

*Résolution des/de (l')Associé(s)*

1. La Société est administrée par deux gérants, savoir:  
 M. Stef Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (B), demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey;  
 M. Stéphane Hadet, avocat, né le 25 mai 1968 à F-Nancy, demeurant à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
2. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Hyslop, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, vol. 20CS, fol. 33, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

J. Delvaux.

(023494.3/208/447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**GAUDIAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 99.573.

In the year two thousand and four, on the fifth February.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GAUDIAIR, S.à r.l., a société à responsabilité having its registered office at 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituted by a notarial deed on Third February Two Thousand and Four, in the process of being published in the Mémorial, Recueil C.

The meeting was opened by Stef Oostvogels, lawyer, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Edward Hyslop, lawyer, residing in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Edward Hyslop, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the capital to the extent of four hundred and twenty-three thousand two hundred and fifty Euros (EUR 423,250.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand five hundred (12,500) to four hundred and thirty-five thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 435,750.-) by the issue of sixteen thousand nine hundred and thirty (16,930) new shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription of sixteen thousand nine hundred and thirty (16,930) new shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each by the Shareholders listed in the following table:

<i>Designation</i>	<i>Number of subscribed shares</i>	<i>Amount sub- scribed in EUR</i>
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V-B LP .....	5,076	126,900.00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V C GmbH & Co KG .....	2,886	72,150.00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V D LP .....	3,803	95,075.00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V E LP .....	3,788	94,700.00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe VF CV .....	666	16,650.00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V G CV .....	666	16,650.00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V-1 LP .....	22	550.00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V-2 LP .....	23	575.00
Total .....	16,930	423,250.00

and full payment of these new shares by contribution in cash.

3. Subsequent amendment of Article 6.1 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.1.** The Company's corporate capital is fixed at four hundred and thirty-five thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 435,750.-) represented by seventeen thousand four hundred and thirty Shares (17,430) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each fully paid up.»

4. Ratification and Approval of Power of Attorney signed by Stef Oostvogels, Manager, before Jacques Delvaux, Notary Public, residing in Luxembourg, dated 3 February 2004.

II.- The proxy of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- All the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the capital to the extent of four hundred and twenty three thousand two hundred and fifty Euros (EUR 423,250.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to four hundred and thirty-five thousand seven hundred and fifty Euros (435,750.-), by the issue of sixteen thousand nine hundred and thirty (16,930) new shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Liberation*

Thereupon appeared:

- APAX EUROPE V GP Co LIMITED, registered under no. 37623 with the Guernsey company registry, having its registered office at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, PO Box 431, Channel Islands, in its capacity of general partner of Apax Europe V GP LP, acting on behalf of

- APAX EUROPE V-B, LP registered in England under number LP7357 and having its principal place of business at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY 1 3ZD,

- APAX EUROPE V-C GmbH & Co.KG registered in Germany and having its principal office at Nussbaumstrasse 8, 80336, Munich, Germany,

- APAX EUROPE V-D, LP registered in England under number LP7358 and principal its principal place of business at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY 1 3ZD,

- APAX EUROPE V-E, LP registered in England under number LP7359 and having its principal place of business at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY 1 3ZD,

- APAX EUROPE V-F CV formed in Holland, having its registered office at Herengracht 548, 1017 CG, Amsterdam, the Netherlands but its principal place of business at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY 1 3ZD,

- APAX EUROPE V-G CV formed in Holland, having its registered office at Herengracht 548, 1017 CG, Amsterdam, the Netherlands but its principal place of business at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY 1 3ZD,

- APAX EUROPE V-1, LP registered in England under number LP7635 and having its principal place of business at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY 1 3ZD, and

- APAX EUROPE V-2, LP registered in England under number LP7634 and having its principal place of business at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY 1 3ZD,

here represented by Stef Oostvogels

by virtue of a proxy dated 4 February 2004,

who declared to subscribe to sixteen thousand nine hundred and thirty (16,930) new shares and to have them fully paid up in cash in the proportions listed in the table above.

*Second resolution*

The meeting decides to accept the subscription of the newly issued shares in cash in the following proportion:

<i>Designation</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Amount sub- scribed in EUR</i>
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V-B LP. . . . .	5,076	126,900.00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V C GmbH & Co KG. . . . .	2,886	72,150.00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V D LP . . . . .	3,803	95,075.00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V E LP. . . . .	3,788	94,700.00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe VF CV. . . . .	666	16,650.00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V G CV. . . . .	666	16,650.00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V-1 LP. . . . .	22	550.00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V-2 LP. . . . .	23	575.00
Total . . . . .	16,930	423,250.00

*Third resolution*

The general meeting decides the subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.1.** The Company's corporate capital is fixed at four hundred and thirty-five thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 435,750.-) represented by seventeen thousand four hundred and thirty Shares (17,430) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each fully paid up.»

*Fourth resolution*

The general meeting decides to ratify and approve a Power of Attorney signed on 3 February 2004 signed by Stef Oostvogels, Manager, before Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg.

*Estimation*

For the purpose of registration the capital increase is estimated at EUR 423,250.-.



## Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately 6,300.- EUR.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

*Suit la version française du texte qui précède:*

L'an deux mille quatre, le cinq février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associées de la société à responsabilité limitée GAUDIAIR, S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri, constituée par acte du notaire instrumentant en date du trois février deux mille quatre, en cours de publication au Mémorial Recueil C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Stef Oostvogels, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Edward Hyslop, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Edward Hyslop, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital à raison de quatre cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros (423.250,- EUR)- pour le porter de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) à quatre cent trente-cinq mille sept cent cinquante euros (435.750,- EUR), par l'émission de seize mille neuf cent trente (16.930) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription de seize mille neuf cent trente (16.930) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune par les associés dans le tableau suivant:

<i>Désignation</i>	<i>Nombre des Parts Sociales</i>	<i>Montant sous- crits en EUR</i>
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V-B LP . . . . .	5.076	126.900,00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V C GmbH & Co KG . . . . .	2.886	72.150,00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V D LP . . . . .	3.803	95.075,00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V E LP . . . . .	3.788	94.700,00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe VF CV . . . . .	666	16.650,00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V G CV . . . . .	666	16.650,00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V-1 LP . . . . .	22	550,00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V-2 LP . . . . .	23	575,00
Total . . . . .	16.930	423.250,00

chaque part social étant payée en numéraire.

3. Changement conséquent de l'article 6.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.1.** Le capital social est fixé à quatre cent trente cinq mille sept cent cinquante euros (435.750,- EUR) représenté par dix-sept mille quatre cent trente (17.430) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement libérées.»

4. Ratification et approbation d'une procuration signée le 3 février 2004 par Stef Oostvogels, gérant, devant Jacques Delvaux, notaire public, résidant au Luxembourg.

II.- Restera pareillement annexé aux présentes la procuration des associés représentés, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de quatre cent vingt-trois mille deux cent cinquante euros (423.250,- EUR) de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) à quatre cent trente-cinq mille sept cent cinquante euros (435.750,- EUR), par l'émission de seize mille neuf cent trente (16.930) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Sont alors intervenues aux présentes:

- APAX EUROPE V GP Co LIMITED, enregistrée sous le n° 37623 auprès du Registre de Commerce de Guernsey, ayant son siège social au 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD, PO Box 431, Channel Islands, en sa qualité de «General Partner» d' Apax Europe V GP LP, représentant de:

- APAX EUROPE V-B, LP enregistrée en Angleterre sous le numéro LP7357 et ayant son activité principale à 13.-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Gy 1 3ZD,

- APAX EUROPE V-C GmbH & Co.KG enregistrée en Allemagne et ayant son siège social à Nussbaumstrasse 8, 80336, Munich, Allemagne,
  - APAX EUROPE V-D, LP enregistrée en Angleterre sous le numéro LP7358 et ayant son activité principale à 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Gy 1 3ZD,
  - APAX EUROPE V-E, LP enregistrée en Angleterre sous le numéro LP7359 et ayant son activité principale à 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Gy 1 3ZD,
  - APAX EUROPE V-F CV constituée en Hollande ayant son siège social à Herengracht 548, 1017 CG, Amsterdam, Pays-Bas mais son activité principale à 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Gy 1 3ZD,
  - APAX EUROPE V-G CV constituée en Hollande, ayant son siège social à Herengracht 548, 1017 CG, Amsterdam, Pays-Bas mais son activité principale à 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Gy 1 3ZD,
  - APAX EUROPE V-1, LP enregistrée en Angleterre sous le numéro LP7635 et ayant son activité principale à 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Gy 1 3ZD,
  - APAX EUROPE V-2, LP enregistrée en Angleterre sous le numéro LP7634 et ayant son activité principale à 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, Gy 1 3ZD,
- ici représenté par Stef Oostvogels  
aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 4 février 2004,  
lequel déclare souscrire à seize mille neuf cent trente (16.930) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par numéraire dans les proportions mentionnées dans le tableau ci-dessus.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la souscription des parts sociales nouvelles en numéraire dans les proportions suivantes:

<i>Désignation</i>	<i>Nombre des Parts Sociales</i>	<i>Montants sous- crits en EUR</i>
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V-B LP. ....	5.076	126.900,00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V C GmbH & Co KG. ....	2.886	72.150,00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V D LP. ....	3.803	95.075,00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V E LP. ....	3.788	94.700,00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe VF CV. ....	666	16.650,00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V G CV. ....	666	16.650,00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V-1 LP. ....	22	550,00
Apax Europe V GP LP acting on behalf of Apax Europe V-2 LP. ....	23	575,00
Total .....	16.930	423.250,00

#### *Troisième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6.1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent trente cinq mille sept cent cinquante Euros (435.750,-) représenté par dix-sept mille quatre cent trente (17,430) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR), toutes entièrement libérées.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de ratifier et approuver une procuration signée le 3 février 2004 par Stef Oostvogels, gérant, devant Jacques Delvaux, notaire public, demeurant au Luxembourg.

#### *Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à EUR 423.250,-.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 6.300,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Oostvogels, E. Hyslop, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 142S, fol. 51, case 11. – Reçu 4.232,50 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

J. Delvaux.

(023500.3/208/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

**GAUDIAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 435.750,- EUR.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 99.573.

—  
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 février 2004, actée sous le n° 52 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

(023503.3/208/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

**TOWNLEY CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 80.917.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(022144.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---

**TOWNLEY CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 80.917.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(022143.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---

**TOP VENDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 87.991.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 4 octobre 2003*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Luca Simona demeurant professionnellement Via Peri, n° 9E, à Lugano (Suisse), Administrateur-Délégué;
- Monsieur Edmond Ries, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Lamesch;
- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Claude Schmitz.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiënerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 27 février 2004.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022467.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**SOUTHERN CROSS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 95.612.

L'an deux mille quatre, le vingt-six février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SOUTHERN CROSS FINANCE S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 10 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1049 du 9 octobre 2003.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Alain S. Garros, conseil juridique et fiscal, domicilié professionnellement au 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, rue Victor Hugo, L-750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente et une actions d'une valeur nominale de mille euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros sont dûment présentes à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Révocation d'un administrateur.
2. Nomination d'un nouvel administrateur en son remplacement.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

Monsieur Norbert Nenny, ingénieur-expert, né le 9 février 1935 à Nilvange, France, demeurant à La Mouline, F-12230 Nant est révoqué de son poste d'administrateur.

EUROFORTUNE S.A., R. C. B numéro 34.933, une société avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, est nommée comme nouvel administrateur en son remplacement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. S. Garros, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, vol. 142S, fol. 79, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(022782.3/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

**INTERNATIONAL LIFT SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 75.082.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 5 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant a été acceptée avec effet au 25 novembre 2003, décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été élu au poste de nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03067. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(022961.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

**FONDHO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 99.527.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme par actions simplifiées de droit français F.B.2i, en cours d'immatriculation au Registre de commerce et des sociétés de Paris, avec siège social à F-75015 Paris, 33, avenue du Maine, ici représentée par son Président Monsieur François Branellec, demeurant à F-29840 Landunvez, 10, Presqu'île du Vivier.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la rénovation, l'exploitation et la gestion locatives de ses propres actifs immobiliers et d'actifs de tiers, sis sur le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société a encore pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de FONDHO, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.  
Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Titre II.- Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros (EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

**Titre IV.- Décisions de l'Associé Unique - Décisions collectives d'Associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.  
En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

#### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII.- Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

##### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par F.B.2i, préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille quatre cents (12.400,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

##### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature:

Monsieur François Branellec, Président Directeur Général, né le 16 mai 1937 à Brest, demeurant à F-29840 Landunvez, 10, Presqu'île du Vivier.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

##### *Déclaration*

Le notaire a attiré l'attention du comparant au fait que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Branellec, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004, vol. 142S, fol. 66, case 9. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(022944.3/230/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

**ELECTRONICS SHOP INVESTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 85.936.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Signature.

(022456.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**ELECTRONICS SHOP INVESTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 85.936.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1<sup>er</sup> mars 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Signataire catégorie A:

- Monsieur Marc Lüthi, demeurant professionnellement au 11, rue Général Dufour à Genève

Signataire catégorie B:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00810. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(022454.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**TINSEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 99.525.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the second of March.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. ROUGEVAL LTD., having its registered office at The Bahamas Financial Center, 4th floor on Shirley and Charlotte Street, Nassau, Bahamas, registered with the Bahamas Company Register with number 120485B, duly represented by M<sup>e</sup> Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 26th, 2004.

2. FT HOLDING 1 S.A., having its registered office at 3rd Floor, Geneva Place, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Company Register under number 423971, duly represented by M<sup>e</sup> Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 27th, 2004.

Which proxies shall be signed in varietur by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as said above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of TINSEL INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The corporation may also establish branches in Luxembourg and abroad. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

#### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) divided into one thousand (1,000) shares of thirty-two Euro (EUR 32.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares are in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

#### *Authorised capital*

The corporate share capital may be increased from its present amount to two billion Euro (EUR 2,000,000,000.-) by the creation and the issue of new shares of thirty-two Euro (EUR 32.-) each.

The board of directors is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issue of new shares with or without issue premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of new shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

#### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the corporation, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the shareholders.

Insofar as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

**Art. 7.** The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

All meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg.

The Board of Directors shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented by virtue of a proxy. Representation may only occur by virtue of a proxy meeting all of the following conditions:

- (i) a proxy may only be given in respect of a specific meeting of the Board of Directors; and
- (ii) such proxy must be in writing and it must reproduce the agenda of such meeting; and
- (iii) the proxyholder must be a Director.

In the event of an emergency, resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition and in case of emergency only, any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be



present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

**Art. 8.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** In matters other than those provided under article 14 of the present articles of association, the corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association. In matters provided under article 14 of the present articles of association, the signature of any member of the Board of Directors or of any authorized signatory will only bind the corporation to the extent such signature has duly been authorized by the general meeting of shareholders.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Tuesday of March at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2005.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

All other general meetings of shareholders shall also be held in Luxembourg.

**Art. 14.** The general meeting of shareholders of the corporation shall have exclusive power to decide on the following matters:

(a) Sale, assignment, transfer, encumbrance or disposition of any assets of the corporation in an amount exceeding EUR 5,000.-;

(b) Grant by the corporation of security or guarantees of any nature for its own or third parties' obligations; and

(c) Assumption of any financings or loans.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2004.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. ROUGEVAL Ltd., nine hundred and ninety-nine shares. . . . .	999
2. FT HOLDING 1 S.A., one share . . . . .	1
Total: one thousand shares . . . . .	1,000

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

*Estimation - Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2) The following are appointed directors:

- Eric Vanderkerken, company director, born January 27, 1964 in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, and having his professional residence at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

- Camille Paulus, company director, born December 6, 1940 in Schifflange, Luxembourg, and having his professional residence at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

- Patrick Lorenzato, company director, born July 13, 1967 in Saint-Dié, France, and having his professional residence at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

3) Has been appointed statutory auditor:

- Marcel Stephany, expert comptable, born in Luxembourg on September 4, 1951, resident at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

4) The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2009, unless they previously resign or are revoked.

5) The registered office of the corporation is established at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille quatre, le deux mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. ROUGEVAL LTD., avec siège social à The Bahamas Financial Center, 4th floor on Shirley and Charlotte Street, Nassau, Bahamas, dûment enregistrée au registre des sociétés des Bahamas sous le numéro 120485B, dûment représentée par M<sup>e</sup> Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 26 février 2004,

2. FT HOLDING 1 S.A., avec siège social à 3rd Floor, Geneva Place, P.O. Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, dûment enregistrée au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 423971, dûment représentée par M<sup>e</sup> Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 27 février 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de TINSEL INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par ven-

te, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, affiliées ou faisant partie du même groupe. La société peut aussi créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

## **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-deux Euros (32,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

### *Capital autorisé*

Le capital social de la société pourra être porté à deux milliards d'Euros (2.000.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de trente-deux Euros (32,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Toutes les réunions du conseil d'administration se tiendront à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. En cas de représentation, le mandataire devra être un administrateur, agissant en vertu d'une procuration spéciale et écrite reprenant l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration pour laquelle elle est établie.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, et en cas d'urgence seulement, tout membre du conseil d'administration prenant part aux délibérations dudit conseil via un moyen de communication (y inclus par voie téléphonique), permettant à tous les autres membres du conseil d'administration présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'en-

tendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit conseil aux fins de réunion d'un quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** Dans les opérations autres que celles confiées à la compétence exclusive de l'assemblée générale en vertu de l'article 14 des présents statuts, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts. Dans les opérations confiées à la compétence exclusive de l'assemblée générale en vertu de l'article 14 des présents statuts, la société ne sera engagée par la signature d'un administrateur ou d'un autre délégué que si celle-ci a été dûment autorisée par l'assemblée générale.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le troisième mardi du mois de mars à 10.00 heures, et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Toutes les autres assemblées générales se tiendront également à Luxembourg.

**Art. 14.** L'assemblée générale a le pouvoir exclusif de faire les actes suivants:

(a) Vente, cession, mutation, gage ou tout acte de disposition portant sur tout élément de l'actif social d'une valeur supérieure à cinq mille euros (EUR 5.000,-);

(b) Octroi de sûretés ou garanties de toute nature pour l'exécution des obligations de la société ou de tiers;

(c) Emprunts, acceptation de dettes.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2004.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. ROUGEVAL Ltd., neuf cent quatre-vingt dix-neuf actions .....	999
2. FT HOLDING 1 S.A., une action .....	1
Total: mille actions .....	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

*Estimation des frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille Euro (2.000,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Eric Vanderkerken, administrateur de société, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg et ayant son domicile professionnel au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
  - Camille Paulus, administrateur de société, né le 6 décembre 1940 à Schifflange, Luxembourg et ayant son domicile professionnel au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
  - Patrick Lorenzato, administrateur de société, né le 13 juillet 1967 à Saint-Dié, France et ayant son domicile professionnel au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.
- 3) A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Marcel Stephany, expert comptable, né à Luxembourg le 4 septembre 1951, résident au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.
- 4) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires de 2009, sauf révocation ou démission antérieure.
- 5) Le siège social de la société est fixé au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, vol. 142S, fol. 72, case 8. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mars 2004.

P. Bettingen.

(022937.3/202/373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

**GPI, Société Anonyme,  
(anc. GESTION DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES S.A.).**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 81.941.

L'an deux mille quatre, le deux mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESTION DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES S.A., ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, inscrite au Registre du commerce et des sociétés près du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81.941, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 avril 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1057 du 23 novembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés le 22 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 185 du 13 février 2004.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.50 heures sous la présidence de Monsieur Claude Niedner, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Mademoiselle Catherine Martougin, Avocate, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dirk Van Reeth, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la société de GESTION DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES S.A. en GPI.

2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société

3. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment la société de droit luxembourgeois GPI INVEST, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société ne pourra cependant pas procéder à la cession des actions et à la constitution de sûretés quelconques sur les actions de GPI INVEST.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

4. Approbation de l'apport de la totalité du patrimoine actif et passif de la Société à GESTION DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES INVEST S.C.A.

5. Divers

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires, par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. Les actionnaires présents ou représentés et les mandataires des actionnaires représentés déclarent être en mesure de délibérer et de procéder au vote relatif à l'ordre du jour de manière éclairée.

IV. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après avoir été obtenu du Conseil d'Administration des explications relatives aux modifications proposées et après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de GESTION DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES S.A. en GPI.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GPI.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment la société de droit luxembourgeois GPI INVEST, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société ne pourra cependant pas procéder à la cession des actions et à la constitution de sûretés quelconques sur les actions de GPI INVEST.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

*Quatrième résolution*

Après avoir pris connaissance du rapport du réviseur, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., l'assemblée générale approuve l'apport de la totalité du patrimoine de la Société à GESTION DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES INVEST S.C.A.

La totalité du patrimoine de la Société à contribuer comprend en particulier:

Du côté actif:

- 24.160 actions de CARBO HOLDING N.V., une société constituée selon les lois néerlandaises, au capital social de six cent six mille trente-trois euros et soixante centimes (EUR 606.033,60), ayant son siège statutaire à Weena 318, 3012 NJ Rotterdam, Pays-Bas et inscrite auprès du Registre du commerce de Rotterdam sous le numéro 24177500;
- une coupure d'action de catégorie A de la Société représentant une action de la Société;
- une créance de vingt mille neuf cent cinquante-huit euros (EUR 20.958,-) envers la société AIM SERVICES, S.à r.l.;
- une créance de dix mille quatre cent soixante-dix-neuf euros (EUR 10.479,-) envers la société ECOREAL S.A.; et
- une somme de deux mille quatre cent quarante-cinq euros et soixante-treize centimes (EUR 2.445,73).

Du côté passif:

- une dette convertible sous la forme d'une promissory note d'un montant total de quarante millions neuf cent neuf mille six cent quarante euros (EUR 40.909.640,-);
- 2.400 obligations à warrants émises par la Société le 24 décembre 2003 pour un montant total de six cent soixante dix-huit millions d'euros (EUR 678.000.000,-) sous la forme d'obligations au porteur;
- une ligne de crédit consentie le 15 septembre 2003 par la société DOLOMIES ET CHAUX S.A. jusqu'au 15 septembre 2004 pour un montant maximum de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) et dont le montant actuel est de cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent trente-six euros (EUR 199.736,-);
- une ligne de crédit consentie le 22 décembre 2003 par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG jusqu'au 31 décembre 2007 pour un montant maximum de un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-) dont le montant actuel est de sept cent deux mille soixante-quatre euros et quarante-trois centimes (EUR 702.064,43); et
- diverses dettes d'un montant total de quatre mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante centimes (EUR 4.197,50).

*Evaluation, Dépenses, Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à mille Euros (1.000,- EUR). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Niedner, C. Martougin, D. Van Reeth, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 mars 2004, vol. 427, fol. 3, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mars 2004.

H. Hellinckx.

(022835.3/242/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

---

**GPI, Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 81.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 mars 2004.

H. Hellinckx.

(022837.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

---

**COMPAGNIE IMMOBILIERE SUBALPINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 76.342.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(022779.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

---

**COMPAGNIE IMMOBILIERE SUBALPINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 76.342.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2004.

Signature.

(022780.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2004.

---

**NEULABAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 40.170.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

(022059.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---

**NEULABAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 40.170.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

(022062.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---

**NEULABAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 40.170.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

(022068.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---

**NEULABAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 40.170.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO2169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

(022070.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---